

UNCLE PABAI ET UNCLE PAUL

UN COMBAT POUR PRÉSERVER

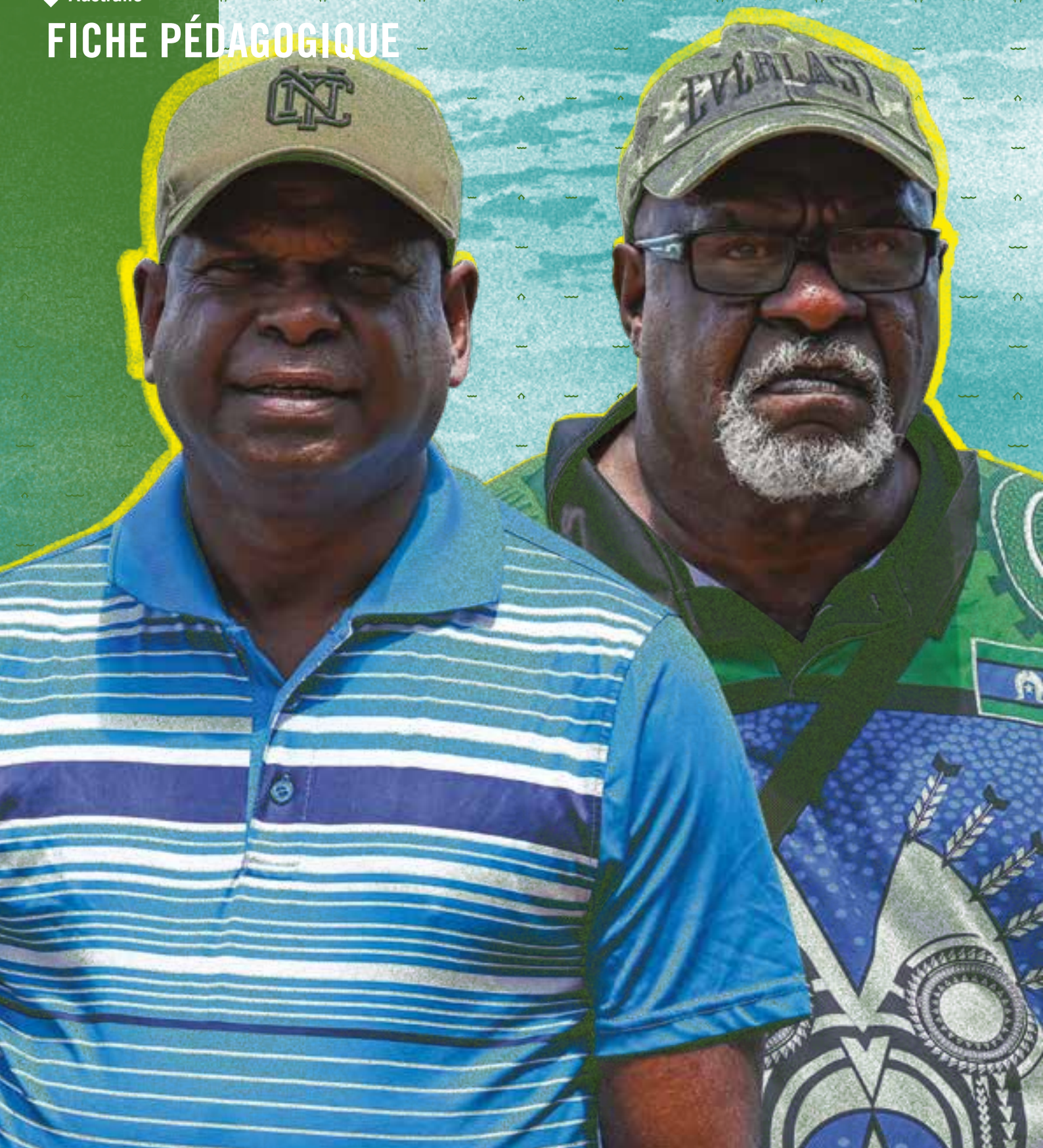
LEURS TERRES ANCESTRALES

📍 Australie

FICHE PÉDAGOGIQUE

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL



ÉCRIRE POUR LES DROITS

PLUS DE 20 ANS D'ÉCRITURE DE LETTRES QUI CHANGENT DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a 20 ans, un petit groupe de militant-e-s polonais s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures. Les années suivantes, l'idée a fait son chemin. Aujourd'hui, *Écrire pour les droits* est la plus grande manifestation de défense des droits humains dans le monde.

De 2 326 lettres en 2001, nous sommes passés à plus de 5,3 millions de lettres, de tweets, de signatures de pétition et d'autres actions en 2022 : grâce au pouvoir des mots, des personnes du monde entier se sont unies autour de l'idée que la solidarité ne connaît pas de frontières géographiques. Ensemble, elles ont contribué à transformer la vie de plus d'une centaine de personnes au fil des ans, les libérant ainsi de la torture, du harcèlement ou d'un emprisonnement injuste.

Cette année encore, notre campagne met en avant des personnes du monde entier, ayant toutes en commun d'avoir vu leurs droits humains bafoués, que ce soit par leur gouvernement, par la police, ou encore par de grandes entreprises, uniquement en raison de qui elles sont ou pour avoir simplement exercé leurs droits. Ensemble, nous pouvons lutter pour leurs droits. Par l'intermédiaire d'*Écrire pour les droits*, elles reçoivent des messages personnalisés de solidarité venant de milliers de personnes de toute la planète. Savoir que leur situation capte l'attention du public rassure souvent ces personnes et leurs familles, en leur montrant qu'elles ne sont pas oubliées. En écrivant directement aux autorités pour leur demander de prendre des mesures immédiates afin de remédier à ces injustices, nous pouvons créer un monde plus juste et plus égalitaire.

Outre le fait d'encourager à rédiger des lettres, Amnesty International s'entretient avec les personnes qui ont le pouvoir de faire évoluer cette situation, comme les personnalités politiques des pays concernés. Par ailleurs, *Écrire pour les droits* met en lumière ces injustices au moyen de manifestations publiques et attire l'attention du monde entier sur les réseaux sociaux.

Les personnes et les groupes qui faisaient l'objet de la campagne les années précédentes témoignent de l'effet de ces actions et évoquent souvent la force qu'ils et elles ont tirée de savoir qu'autant de personnes se souciaient de leur sort.

En général, on constate que les autorités du pays traitent différemment ces hommes et ces femmes, ainsi que les personnes et les groupes qui se trouvent dans une situation similaire. Elles peuvent décider de leur libération et de l'abandon des poursuites. Les personnes sont traitées avec davantage d'humanité, et de nouvelles lois ou réglementations destinées à éliminer l'injustice en question sont adoptées.

« Du fond du cœur, je peux dire que cette campagne m'a maintenue en vie, c'est ce qui les a empêchés de me tuer parce qu'ils savent que vous êtes là. »

Jani Silva,
défenseuse de l'environnement, 2021

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres en ligne ou hors ligne, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, ou dans un groupe militant. En tant qu'animateur/animateur, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux au contexte et aux personnes avec qui vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte de leurs connaissances sur les sujets abordés, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'endroit où vous vous trouvez, de la possibilité d'organiser l'activité en présentiel ou en ligne, et des éventuelles limites. Lorsque des participant-e-s souhaitent agir sur un cas en particulier, discutez ensemble afin de déterminer si elles/ils peuvent le faire en toute sécurité.

Ces activités reposent toutes sur des **méthodes d'apprentissage participatives**, qui impliquent de donner des informations mais aussi d'amener les participant-e-s à explorer, discuter, analyser et s'interroger sur les sujets liés aux cas abordés. Cette démarche leur permet :

DE DÉVELOPPER des savoir-faire et des compétences clés ;

DE SE FORGER leur propre opinion, de poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

D'ÊTRE ACTEURS de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

D'AVOIR SUFFISAMMENT D'ESPACE pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.



Rédaction de lettres pour *Écrire pour les droits* à Anvers (Belgique), 2022.

Pour en savoir plus sur les personnes pour qui nous luttons, rendez-vous sur amnesty.be/epd-ecoles2324

Pour accéder à d'autres ressources pédagogiques d'Amnesty International : amnesty.be/plateforme

Amnesty International propose des cours en ligne d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la **campagne *Écrire pour les droits*** : <https://academy.amnesty.org/learn>.



VOS MOTS ONT DU POUVOIR

DES MILITANTES ACQUITTÉES

Après avoir organisé une manifestation antigouvernementale en mai 2020, Cecillia Chimбири, Joanah Mamombe et Netsai Marova ont été arrêtées, emmenées dans un poste de police, embarquées de force dans une voiture banalisée et conduites hors de la ville de Harare, au Zimbabwe. Elles ont ensuite été battues, torturées et laissées sur le bord de la route. Alors qu'elles étaient hospitalisées, elles ont été inculpées d'infractions pénales en lien avec la manifestation. Elles ont ensuite été accusées de « communication d'informations mensongères » et d'« obstacle à l'exercice de la justice » pour avoir évoqué leur calvaire. Netsai a fui le Zimbabwe à la suite de l'agression. Après avoir figuré dans l'édition 2022 d'*Écrire pour les droits* et fait l'objet de plus d'un demi-million d'actions, Cecillia et Joanah ont été acquittées par la Haute Cour le 4 juillet 2023.



© Amnesty International/Vongai Chikwanda/Kuvanah Moodley

LIBÉRÉ DU QUARTIER DES CONDAMNÉS À MORT

Le Sud-Soudanais Magai Matiop Ngong n'était qu'un adolescent lorsqu'il a été condamné à mort le 14 novembre 2017 pour meurtre. Il a raconté avoir expliqué au juge que cet homicide était un accident et qu'il n'avait que 15 ans au moment des faits. Il a pourtant été jugé pour meurtre, infraction passible de la peine de mort, sans avoir pu bénéficier des services d'un avocat. Plus de 700 000 actions ont été menées en sa faveur dans le cadre d'*Écrire pour les droits* 2019. En mars 2022, la Haute Cour a reconnu qu'il devait être libéré, car il était mineur au moment des faits. Magai est maintenant en sécurité hors du pays et plus déterminé que jamais à aider d'autres personnes comme lui.



UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS LIBÉRÉ

Bernardo Caal Xol, enseignant et père de famille, travaillait sans relâche pour défendre les communautés affectées par des projets hydroélectriques sur la rivière Cahabón, dans le nord du Guatemala. En novembre 2018, il a été condamné à plus de sept ans d'emprisonnement sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, destinées à empêcher son travail de défense des droits humains. Durant l'édition 2021 d'*Écrire pour les droits*, plus d'un demi-million d'actions ont été menées en sa faveur et cet homme a été libéré en mars 2022.



© Simone Dalmasso

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Ces droits impliquent d'être traité et de traiter les autres de façon équitable, et d'avoir la possibilité de faire ses propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide à la législation nationale, régionale et internationale, afin d'améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les autorités. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser sur leur territoire mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.



© Amnesty International Togo

Lancement de l'édition 2022 d'Écrire pour les droits à Lomé, Togo.









© ONU

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La DUDH a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption le 10 décembre 1948, c'est sur elle que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à se conformer à certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à éviter les comportements ou traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre d'Écrire pour les droits ont été victimes.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

 <p>DROITS ET LIBERTÉS CIVILS Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage</p>	<p>Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits</p> <p>Article 2 Non-discrimination</p> <p>Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne</p> <p>Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage</p> <p>Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture</p>
 <p>DROITS JURIDIQUES Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement</p>	<p>Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous</p> <p>Article 7 Égalité devant la loi</p> <p>Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués</p> <p>Article 9 Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires</p> <p>Article 10 Droit à un procès équitable</p> <p>Article 11 Présomption d'innocence</p> <p>Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection</p>
 <p>DROITS SOCIAUX Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin</p>	<p>Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille</p> <p>Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État</p> <p>Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille</p> <p>Article 24 Droit au repos et aux loisirs</p> <p>Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit</p>
 <p>DROITS ÉCONOMIQUES Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant</p>	<p>Article 15 Droit à une nationalité</p> <p>Article 17 Droit à la propriété</p> <p>Article 22 Droit à la sécurité sociale</p> <p>Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat</p> <p>Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être</p>
 <p>DROITS POLITIQUES Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion</p>	<p>Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion)</p> <p>Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations</p> <p>Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique</p> <p>Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays</p>
 <p>DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p>	<p>Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p> <p>Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés</p> <p>Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes</p> <p>Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !</p>

ACTIVITÉ

JUSTICE CLIMATIQUE

CONCEPTS CLÉS

- Droits des membres des Premières Nations
- Justice climatique
- Droits à la vie, à la santé, au logement, à l'alimentation et à l'eau
- Droits culturels

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant-e-s découvrent l'histoire vraie d'Uncle Pabai et Uncle Paul, deux dirigeants communautaires originaires des îles du détroit de Torres, en Australie. Ils luttent contre les conséquences du changement climatique sur leurs moyens de subsistance, leur communauté et leur culture, et dénoncent l'incapacité du gouvernement australien à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de cette activité, les participant-e-s sont encouragés à écrire une lettre pour manifester leur solidarité à Uncle Pabai et Uncle Paul et appeler le gouvernement australien à prendre des mesures climatiques adéquates et respectueuses des droits humains.

ÂGE : 14 ANS ET PLUS

TEMPS NÉCESSAIRE

60 minutes – Vous aurez peut-être besoin de plus de temps pour la partie « Agissez ».

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant-e-s :

- **découvrent** les conséquences du changement climatique sur les droits humains.
- **comprennent** que même si le changement climatique est une crise mondiale, les conséquences ne sont pas les mêmes pour tout le monde.
- **reconnaissent** l'importance de l'identité culturelle et des mouvements menés par les peuples autochtones dans la lutte pour la justice climatique.
- **apprennent** davantage sur la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits*.
- **écrivent** des lettres en soutien à Uncle Pabai et Uncle Paul et leur témoignent leur solidarité.

MATERIALS

- **Document à distribuer** : Cartes de Pictionary (page 12)
- **Document à distribuer** : Les Premières nations en Australie (pages 13-14)
- **Document à distribuer** : L'histoire d'Uncle Pabai et Uncle Paul (page 15)
- **Un tableau blanc ou une grande feuille de papier** pour la partie de Pictionary
- **Du papier et des crayons de couleur**
- **Des stylos, des feuilles de papier et des enveloppes** (si vous envoyez des lettres)
- Facultatif : Vidéo d'Uncle Pabai et Uncle Paul : www.amnesty.be/epd-2023-videos
- Facultatif : Modèles de lettres disponibles sur amnesty.be/epd-ecoles2324

PRÉPARATION

- Lisez les documents à distribuer (pages 13-14) et l'histoire d'Uncle Pabai et Uncle Paul (page 15)
- Imprimez les cartes de Pictionary (page 12) et découpez-les
- Imprimez les autres documents à distribuer
- Facultatif : Imprimez des exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en page 5

POUR EN SAVOIR PLUS

- Pour plus de ressources à utiliser durant les ateliers sur la justice climatique : consultez les fiches pédagogiques sur la justice climatique sur amnesty.be/plateforme (sélectionnez « climat/environnement » dans le moteur de recherche de la plateforme)
- Pour plus d'informations sur le changement climatique et les droits humains : amnesty.be/justice-climatique-droits-humains
- Pour plus d'informations sur les droits des peuples autochtones : amnesty.org/fr/what-we-do/indigenous-peoples/

AVERTISSEMENT

Cette activité porte sur le changement climatique, un sujet sensible et préoccupant, qui affecte des vies et des cultures dans le monde entier. Elle aborde une anxiété grandissante quant à notre avenir commun. Les animateurs et animatrices doivent donc être préparés à gérer avec délicatesse diverses réactions émotionnelles. Pour favoriser la résilience et la compréhension, les animateurs et animatrices sont encouragés à mettre en place un environnement rassurant et propice au dialogue ouvert. Les animateurs et animatrices jouent un rôle central pour informer et donner de la force aux participant-e-s et les encourager à contribuer de façon positive à cette urgence d'ordre mondial.

1. INTRODUCTION : LE PICTINARY DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE

Préparer des cartes illustrant divers effets du changement climatique. Vous pouvez aussi imprimer/copier et découper les **cartes de Pictionary** en page 12. Divisez les participant-e-s en deux équipes. Expliquez aux équipes qu'elles s'apprêtent à participer à un jeu de devinettes et de dessin à propos du changement climatique. Durant chaque tour, un nouveau membre de l'équipe A choisit une carte et dessine le concept inscrit sur cette carte sur un tableau blanc ou une grande feuille de papier, pendant que le reste de son équipe tente de deviner de quelle conséquence du changement climatique il s'agit. Chaque tour est limité à une minute, et le joueur ou la joueuse qui dessine n'est pas autorisé à utiliser des mots ou des lettres. Après le tour de l'équipe A, c'est à l'équipe B de choisir un dessinateur ou une dessinatrice, et les autres membres devinent.

Faites quelques tours de cette manière. L'équipe ayant deviné correctement le plus de cartes dans le temps imparti remporte la partie.



Si les participant-e-s découvrent pour la première fois les droits humains, essayez de commencer par expliquer ce que sont ces droits, en utilisant les informations en page 4. De la même manière, établissez une définition de base du changement climatique pour les participant-e-s qui découvrent ce concept.

Après la partie de Pictionary, regroupez les participant-e-s et lancez une discussion sur la façon dont les effets du changement climatique dessinés durant la partie sont liés aux droits humains. Par exemple : la fonte des neiges et des glaces, la hausse des températures et la montée du niveau des océans affectent la disponibilité et la qualité des ressources en eau. Vous pouvez utiliser les textes suivants pour vous aider à guider la discussion. Vous pouvez également imprimer des exemplaires de la **version simplifiée de la DUDH** (page 5) à remettre à chaque participant-e.

Fonte des glaciers : Quelles sont les conséquences de la fonte des neiges et des glaces sur les droits des peuples autochtones de la région arctique ?

Voici une réponse possible : Leur mode de vie, très dépendant de leur environnement de glace, est perturbé, ce qui met en danger leur droit à la culture.

Montée du niveau des océans : Comment la montée du niveau des océans menace-t-elle les droits humains ?

Voici une réponse possible : Certaines personnes seront forcées au déplacement, ce qui constitue une violation de leur droit à un logement sûr.

Incendies de forêt : De quelle manière les incendies de forêt sont-ils liés aux droits humains ?

Voici une réponse possible : Les incendies de forêt peuvent détruire des habitations et des moyens de subsistance, ce qui affecte le droit à un niveau de vie suffisant.

Sècheresses : De quelle manière les sécheresses affectent-elles les droits humains ?

Voici une réponse possible : Les sécheresses peuvent causer des pénuries d'eau et de nourriture, menaçant le droit à l'alimentation et à l'eau.

Inondations : Comment les inondations menacent-elles les droits humains ?

Voici une réponse possible : Les inondations peuvent détruire des habitations et causer la mort, et portent donc atteinte au droit à la vie et à un logement sûr.

Inondations dues aux marées : Comment les inondations dues aux marées affectent-elles les droits humains ?

Voici une réponse possible : Ces inondations peuvent contaminer les jardins et les terres agricoles et rendre le sol trop salin, ce qui menace la capacité à cultiver. Cela peut perturber les moyens de subsistance et porter atteinte au droit à l'alimentation.

Érosion et dégradation des sols : Comment l'érosion et la dégradation des sols portent-elles atteinte aux droits humains ?

Voici une réponse possible : L'érosion et la dégradation des sols peuvent menacer la sécurité alimentaire, l'agriculture et les moyens de subsistance des petits agriculteurs, ce qui affecte leur droit à l'alimentation et au travail.

Vagues de chaleur : De quelle manière les vagues de chaleur affectent-elles les droits humains ?

Voici une réponse possible : Les vagues de chaleur peuvent provoquer des problèmes de santé et même la mort, et menacent donc le droit à la santé et à la vie.

Ouragans et tempêtes : De quelle manière les ouragans / tempêtes affectent-ils les droits humains ?

Voici une réponse possible : Ils peuvent causer la mort, ainsi que le déplacement et la destruction de certaines populations, menaçant ainsi de multiples droits, notamment le droit à la vie, au logement et à la santé.

Déplacement de populations (« réfugié-e-s climatiques ») : De quelle manière les droits humains sont-ils bafoués lorsque des populations sont déplacées en raison du changement climatique ?

Voici une réponse possible : Les déplacements forcés menacent un ensemble de droits, notamment les droits à un logement sûr, au travail et à la santé. Ils peuvent également affecter les droits à la culture, au mode de vie et à l'auto-détermination des peuples autochtones s'ils doivent quitter définitivement leurs terres ancestrales.

2. RÉFLEXION : DESSINER L'ENDROIT OÙ JE VIS

 10 MINUTES

Invitez les participant-e-s à fermer les yeux et à se représenter leur maison, l'endroit où ils/elles vivent et la beauté de l'environnement naturel qui les entoure. Demandez-leur de penser à la façon dont ces endroits pourraient se transformer à cause du changement climatique, et à la façon dont ils/elles pourraient contribuer à leur protection et à leur préservation.

Donnez ensuite aux participant-e-s du papier et des crayons de couleur. Demandez-leur de représenter leur maison ou l'endroit où ils/elles vivent à travers le dessin. Encouragez-les à ajouter des éléments qui montrent les potentielles modifications dues au changement climatique (par exemple une évolution des conditions météorologiques, des paysages transformés), mais en insistant pour qu'ils/elles incorporent des symboles de résilience, d'adaptation et de transformation positive.

Pendant que les participant-e-s dessinent, présentez le concept de « justice climatique ». Comment la justice climatique se manifesterait-elle pour les participant-e-s et leur entourage ? Qui serait touché, et de quelle manière ? Par exemple, par la capacité à aller à l'école ou au travail, l'accès à de l'eau potable pour boire et se laver, etc. Quelles sont les personnes les plus en danger actuellement ? Par exemple, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les femmes et les enfants.

La justice climatique va au-delà de la question de la réduction des émissions et de notre environnement physique. C'est un concept qui se concentre sur les causes fondamentales et les conséquences de la crise climatique, et sur la façon dont le changement climatique amplifie les inégalités qui existent entre les États et au sein des pays. La justice climatique est une approche qui vise à redresser ces déséquilibres et ces injustices, en commençant par mettre l'action pour le climat au centre des considérations, des connaissances et des revendications des groupes et populations les plus touchés par la crise climatique. Cela permet de faire en sorte que les conséquences du changement climatique, ainsi que les solutions, soient partagées de façon juste et équitable, par exemple en fournissant une aide financière et technologique aux pays et aux groupes qui, malgré leur contribution minimale à cette crise, sont les plus touchés.

Proposez à quelques volontaires de présenter leur dessin et d'expliquer comment ils/elles imaginent leur maison et leur entourage s'adapter proactivement et prospérer malgré le changement climatique.

 20 MINUTES

3. MON ÎLE, MON FOYER :

L'HISTOIRE D'UNCLE PABAI ET UNCLE PAUL

Expliquez que, dans le monde entier, des personnes agissent pour protéger leurs communautés du changement climatique, et que vous allez vous concentrer sur une histoire en particulier, qui se déroule en Australie et dans laquelle deux dirigeants communautaires poursuivent en justice le gouvernement, car ils estiment que celui-ci ne fait rien pour empêcher que le changement climatique ne détruise leurs îles et leur culture.

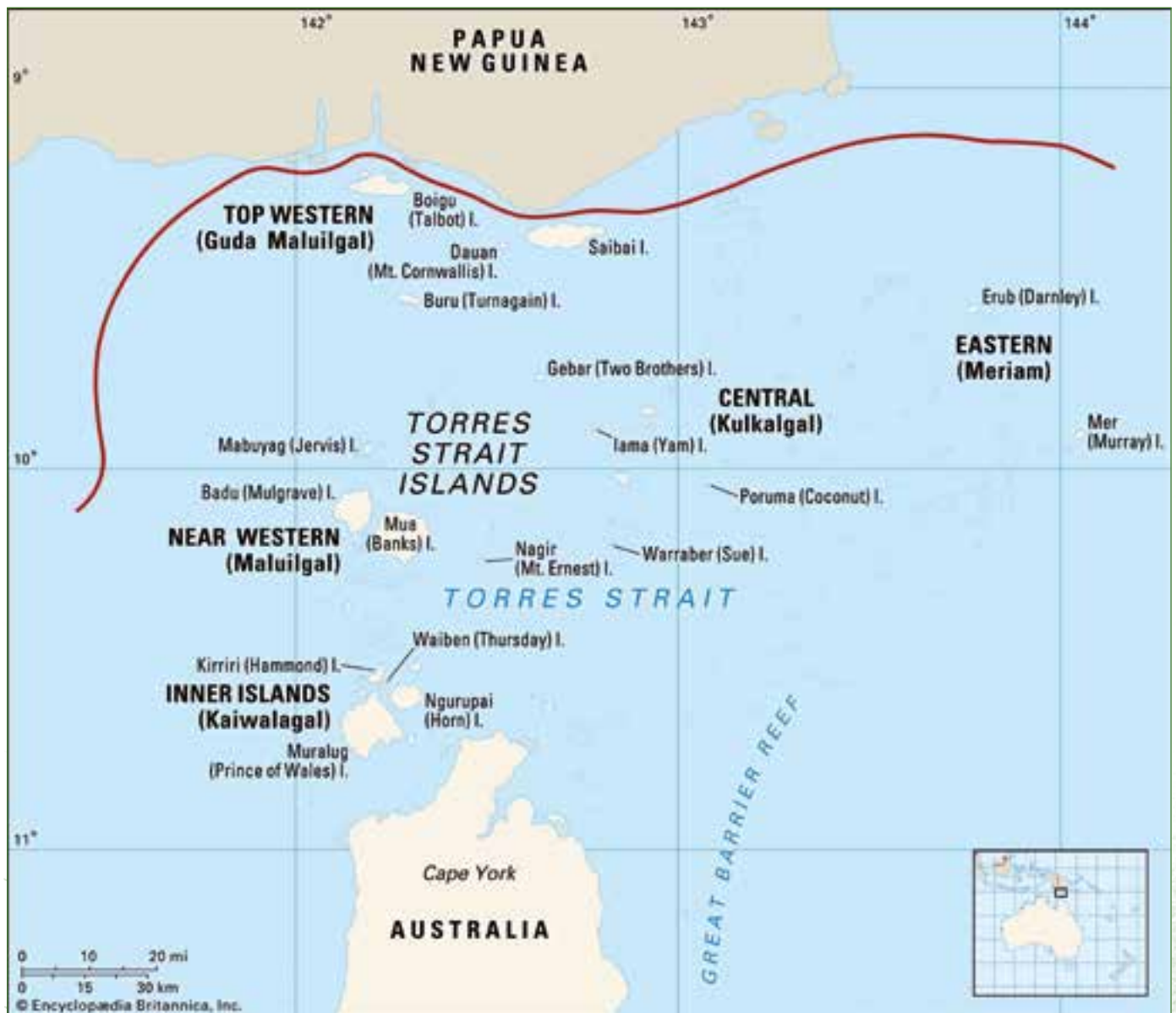
Distribuez aux participant-e-s des exemplaires des documents **L'histoire d'Uncle Pabai et Uncle Paul** (page 15) et **Les Premières nations en Australie** (page 13-14). Donnez aux participant-e-s quelques minutes pour les lire.

Engagez une réflexion sur leur histoire en demandant aux participant-e-s de répondre aux questions suivantes :

- **Que ressentez-vous en découvrant l'histoire d'Uncle Pabai et Uncle Paul ?**
- **Uncle Pabai et Uncle Paul appartiennent aux Premières nations. En quoi est-ce pertinent lorsque nous évoquons le changement climatique et les droits humains ?**
- **Uncle Pabai et Uncle Paul ont déclaré : « Si nous gagnons, cela ne protégera pas seulement nos communautés. Nous mettrons tout le monde à l'abri ». À votre avis, qu'entendent-ils par là ?**
- **En quoi le combat d'Uncle Pabai et Uncle Paul est-il pertinent pour nous et pour le reste du monde ?**
- **Qu'est-ce qui vous donne de l'espoir dans cette histoire ?**

Terminez l'activité en expliquant que même si le changement climatique est un phénomène mondial, ses effets ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Les Premières nations et les peuples autochtones sont affectés de façon disproportionnée par la crise climatique et risquent de perdre leurs terres ancestrales et leur identité culturelle. Ces communautés sont aussi en première ligne de la lutte contre les projets liés aux énergies fossiles et pour réclamer aux gouvernements du monde entier des mesures climatiques plus fermes. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît le droit de ces peuples de ne pas subir la destruction de leur culture, de pratiquer leurs traditions et coutumes culturelles et de conserver leurs liens spirituels particuliers avec leurs terres. Les effets du changement climatique, y compris la submersion ou la destruction de sites culturels sacrés par des phénomènes météorologiques extrêmes, les tempêtes tropicales fréquentes dont l'intensité augmente et l'augmentation du niveau des océans, menacent gravement ces droits. C'est pourquoi il est si important de porter une attention particulière aux liens entre justice climatique, droits humains et conséquences pour les Premières nations et les peuples autochtones.

Facultatif : si vous avez le temps, utilisez la **carte du monde** ci-dessous pour montrer où vivent Uncle Pabai et Uncle Paul, et les **images** de la page 11 pour montrer à quoi ressemblent leurs terres.



4. AGISSEZ



Expliquez ce qu'est la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International. Expliquez qu'Amnesty International encourage tout le monde à exprimer sa solidarité à Uncle Pabai et Uncle Paul et à réclamer des actions climatiques urgentes. Donnez des exemples de l'édition précédente (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et d'autres actions. Vous pouvez aussi regarder cette vidéo d'une minute de Moses Akatugba, qui a été libéré du quartier des condamnés à mort grâce aux actions menées dans le cadre de l'édition 2014 de la campagne *Écrire pour les droits* : <https://www.youtube.com/watch?v=QdV-dfUYycg>.

Si le temps imparti ne permet pas aux participant-e-s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité.

Montrez aux participant-e-s la vidéo d'Uncle Pabai et Uncle Paul, que vous trouverez ici : www.amnesty.be/epd-2023-videos.

ÉCRIVEZ UNE LETTRE

Encouragez les participant-e-s à écrire au Premier ministre de l'Australie en se servant des coordonnées à droite.

- Dites au Premier ministre quelque chose à propos de vous afin de rendre votre lettre plus personnelle.
- Dites-lui ce qui vous choque dans l'histoire d'Uncle Pabai et Uncle Paul.
- Dites-lui pourquoi vous pensez qu'il est important que les gouvernements mettent en place des actions climatiques respectueuses des droits humains.
- Demandez-lui de **protéger les droits humains des communautés des Premières nations du détroit de Torrès, en réduisant rapidement les émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'engagement pris au niveau mondial de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et dans le respect des meilleures recherches scientifiques disponibles à l'heure actuelle.**

Prime Minister of Australia

PO Box 6022
House of Representatives
Parliament House
Canberra ACT 2600
Australie

Formule d'appel : Monsieur le
Premier ministre,

Courriel : pm.gov.au/contact
Facebook : [facebook.com/AlboMP](https://www.facebook.com/AlboMP)
Twitter / X : [@AlboMP](https://twitter.com/AlboMP)
Instagram : [@albomp](https://www.instagram.com/albomp)

Hashtags : #PabaiVCmth, #W4R23

TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ

Montrez à Uncle Pabai et Uncle Paul que vous croyez en eux. Envoyez des messages de solidarité et d'espoir aux peuples des îles du détroit de Torrès pour leur montrer que vous les soutenez dans leur combat pour la protection de leurs terres ancestrales. Envoyez votre message à l'adresse à droite. Dites quelques mots sur vous, d'où vous venez, pourquoi ce sujet vous tient à cœur, et les conséquences du changement climatique qui vous inquiètent. Uncle Pabai et Uncle Paul seront ravis de recevoir du soutien du monde entier !

Quelques idées créatives :

- Utilisez le dessin réalisé pendant l'activité précédente pour créer votre lettre.
- Les totems d'Uncle Pabai et Uncle Paul sont le crocodile, le chien et la feuille d'igname, qui est également un symbole de paix. N'hésitez pas à les utiliser de façon respectueuse dans vos créations et vos idées créatives. Vous pouvez utiliser d'autres symboles comme l'eau, les vagues, les îles et les pirogues. Les couleurs du détroit de Torrès sont le bleu, le vert, le blanc et le noir.

Uncle Pabai et Uncle Paul parlent anglais et Kalaw Kawaw Ya, la langue parlée sur les îles Boigu et Saibai. Voici un exemple de message que vous pouvez écrire :

Mura kalmel sipa (Kalaw Kawaw Ya)

Unissons-nous / Together we unite (anglais)

Uncle Pabai and Uncle Paul

c/o Amnesty International Australia
Locked bag 23
Broadway, NSW, 2007
Australie



© Tabei Elu



© Pabai Pabai



© Tabei Elu



© Tabei Elu

Ci-dessus : Le jardin inondé d'Uncle Pabai, île Boigu.

À gauche, de haut en bas : Île Boigu vue du ciel ; routes crevassées et inondées sur l'île Boigu.

Uncle Paul décrit la façon dont les changements de paysage menacent le mode de vie de la communauté :

« Les conditions météorologiques ont changé, les saisons ont changé... Il ne reste plus de terres... les lieux qui risquent d'être inondés sont nos cimetières, nos maisons, nos potagers, nos terres... c'est déjà en train de nous arriver ».

DOCUMENTS À DISTRIBUER

CARTES DE Pictionary

FONTE DES GLACIERS

**MONTÉE DU NIVEAU
DES OCÉANS**

INCENDIES DE FORÊT

SÈCHERESSES

INONDATIONS

VAGUES DE CHALEUR

**TEMPÊTES
ET OURAGANS**

**DÉPLACEMENT
DE PERSONNES
(RÉFUGIÉ·E·S CLIMATIQUES)**

**INONDATIONS DUES
AUX MARÉES**

**ÉROSION ET DÉGRADATION
DES SOLS**

DOCUMENTS À DISTRIBUER

LES PREMIÈRES NATIONS EN AUSTRALIE

Uncle Pabai Pabai et Uncle Paul Kabai sont des membres des Premières nations (peuples autochtones) et propriétaires traditionnels des îles Boigu et Saibai dans le détroit de Torrès. Leurs îles ancestrales forment la partie la plus au nord de l'Australie, et se situent à environ 4 km de la côte sud de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Leurs familles vivent heureuses dans leur Pays (les terres, les cours d'eau et l'océan auxquels elles sont connectées) depuis des milliers d'années. Aujourd'hui, ils risquent de tout perdre. Les deux îles sont de petite taille et de faible altitude, et sont donc particulièrement exposées aux conséquences néfastes du changement climatique.

L'élévation du niveau des océans, l'augmentation des températures et la perte de biodiversité empêchent déjà les communautés de jouir de leurs droits à un environnement sain, à l'auto-détermination, à la culture, à la santé, au logement, à l'alimentation et à l'eau. Dans un futur proche, le changement climatique menacera le droit à la vie et à la survie des habitants des îles du détroit de Torrès.

L'histoire d'Uncle Pabai et Uncle Paul et de leurs communautés est emblématique de la situation de beaucoup de communautés des Premières nations en Australie et de peuples autochtones dans le monde entier. Uncle Pabai et Uncle Paul se battent aux côtés d'autres dirigeant-e-s et militant-e-s des Premières nations dans le Pacifique, qui luttent pour protéger leurs droits et leurs communautés.

Uncle Pabai et Uncle Paul à la COP27, conférence de l'ONU sur le changement climatique, en Égypte, en novembre 2022.



DOCUMENTS À DISTRIBUER

UNE LUTTE POUR LA PRÉSERVATION

Si le gouvernement australien ne prend pas des mesures sérieuses de toute urgence, il est probable qu'au cours de la vie d'Uncle Pabai, Uncle Paul et leurs enfants, de grandes parties des îles du détroit de Torrès deviennent inhabitables, et que de nombreux habitant-e-s doivent quitter leurs terres ancestrales.

Quitter les îles entraînera inévitablement une rupture des liens avec leur Pays, et donc la destruction de milliers d'années de traditions et de liens qui appartiennent à la culture vivante la plus ancienne au monde, ce qui détruirait l'identité des habitant-e-s des îles du détroit de Torrès.

Uncle Pabai et Uncle Paul font partie des milliers de personnes qui sont chez elles sur les îles du détroit de Torrès et qui vivent en première ligne de la crise climatique en Australie. Ils sont déterminés à protéger leurs droits humains et leurs communautés avant qu'il ne soit trop tard. Ils se demandent ce qui restera aux générations futures et craignent que leur culture, pratiquée et transmise par leurs ancêtres depuis des millénaires, ne soit perdue si leurs îles disparaissent sous l'océan.

Pays : Ce terme est souvent utilisé par les peuples aborigènes pour décrire les terres, les cours d'eau et les mers auxquels ils sont connectés. Il implique des idées complexes relatives aux lois, aux lieux, aux coutumes, à la langue, aux croyances spirituelles, aux pratiques culturelles, aux moyens de subsistance, à la famille et à l'identité.

Premières nations : Lorsque l'Australie a été envahie par les Britanniques en 1788, les peuples autochtones n'ont pas renoncé à leur souveraineté. Il y a des centaines de nations autochtones en Australie. Chacune a un nom, une langue, ainsi que des croyances et pratiques culturelles et spirituelles. Certaines sont bien distinctes, mais il existe des recoupements entre les nations et les peuples.

Propriétaires traditionnels : Il s'agit des descendant-e-s des peuples aborigènes et des communautés des îles du détroit de Torrès, qui ont des liens culturels et spirituels avec un lieu ou une région, ou qui possèdent des titres en lien avec ce lieu ou cette région, et qui ont des droits ou intérêts sur la terre et la mer, en vertu de lois et de pratiques traditionnelles. Uncle Pabai et Uncle Paul sont des propriétaires traditionnels, respectivement de l'île Boigu et de l'île Saibai.

Uncle : Il s'agit d'un titre de respect donné aux dirigeants communautaires dans le détroit de Torrès, ainsi que dans d'autres communautés des Premières nations en Australie.

« Les sites sacrés de nos cérémonies, nos connaissances et notre lien avec notre Pays, transmis par nos ancêtres pendant des milliers d'années, pourraient être perdus. Si le gouvernement ne change pas de cap, nos maisons pourraient disparaître sous le niveau de la mer et nous perdrons notre identité, notre culture et notre spiritualité. »

Uncle Pabai et Uncle Paul



© Ruby Mitchell / Grata Fund



© Ruby Mitchell / Grata Fund

En haut : Uncle Paul, tenant un tapis tressé traditionnel.

En bas : Uncle Pabai, tenant une conque utilisée pour des cérémonies par les habitant-e-s des îles du détroit de Torrès.



L'HISTOIRE D'UNCLE

PABAI ET UNCLE PAUL

Australie

Uncle Pabai et Uncle Paul sont des dirigeants communautaires du peuple Guda Maluyigal, dans les îles du détroit de Torrès, la région la plus au nord de l'Australie. Pendant des milliers d'années, leurs ancêtres, membres des Premières nations, ont vécu sur ces îles.

Aujourd'hui, en raison du changement climatique, leur mode de vie, leurs systèmes de connaissances traditionnels, leurs pratiques culturelles et leurs connexions spirituelles, transmis de génération en génération, pourraient être perdus à jamais. L'élévation du niveau de la mer est chaque année plus destructrice : elle érode les plages, détruit les sites culturels sacrés et les cimetières où reposent leurs ancêtres, ravage les potagers, et menace les infrastructures des îles.

Uncle Pabai et Uncle Paul, appelés « oncles » (oncles) par leurs communautés en signe de respect, se sont tournés vers les tribunaux. Ils affirment que le gouvernement australien ne prend pas les mesures qui s'imposent pour limiter les effets du changement climatique, ce qui cause la destruction de leurs terres et de leur culture.

Si des actions ne sont pas urgemment mises en place, de grandes parties des îles du détroit de Torrès deviendront inhabitables, et de nombreux habitant-e-s devront quitter leurs terres ancestrales dans les prochaines années. Ce serait dévastateur pour les communautés. Comme le déclare Uncle Pabai : « Nous sommes nés sur ces îles, elles sont nos mères, nos identités, ce que nous sommes. Durant des milliers d'années, nos familles de guerriers ont combattu tous ceux qui ont essayé de nous arracher nos terres ancestrales. Mais aujourd'hui, nous pourrions perdre notre combat contre le changement climatique ».



© Ruby Mitchell / Grate Fund



© Bianka Osanki



© Tabei Elu

En haut : Uncle Pabai (à gauche) et Uncle Paul (à droite).

Au centre : Uncle Pabai et Uncle Paul à la COP27, conférence de l'ONU sur le changement climatique, en Égypte, en novembre 2022.

En bas : Uncle Pabai et Uncle Paul.

À PROPOS

D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

© Amnesty International 2023

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (attribution, utilisation non commerciale, pas d'œuvre dérivée, 4.0 International). <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : <https://www.amnesty.org/fr/permissions/>

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2023 par Amnesty International Ltd. Peter Benenson House, 1 Easton Street London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Septembre 2023
Index : POL 32/7063/2023 French
Version originale : anglais

Amnesty International en Belgique
Chaussée de Wavre 169
1050 Bruxelles

© Amnesty International pour toutes les photos sauf indication contraire.

Photo de couverture :  Talei Elu

[amnesty.org/fr](https://www.amnesty.org/fr)

En Belgique:
www.amnesty-jeunes.be
Courriel : jeunes@amnesty.be

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL

